



Assemblée générale

Distr. générale
10 août 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 54 de l'ordre du jour provisoire*

**Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine

Note du Secrétaire général

Le soixante-quinzième rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, qui couvre la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, a été transmis par la présidence de la Commission et est, par la présente, communiqué aux États Membres de l'ONU, conformément au paragraphe 6 de la résolution [512 \(VI\)](#) de l'Assemblée générale et au paragraphe 2 de la résolution [75/93](#) de l'Assemblée.

* [A/76/150](#).



Annexe

Soixante-quinzième rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine

Au paragraphe 2 de sa résolution [75/93](#), l'Assemblée générale a prié la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine de lui rendre compte de ses efforts, selon qu'il conviendrait, au plus tard le 1^{er} septembre 2021. La Commission rappelle son rapport en date du 11 août 2020 ([A/75/305](#)) et déclare n'avoir rien de nouveau à signaler depuis sa parution.
